

Procès-verbal interne
de la 60e séance
du 5 septembre 1961

Présidence: M. Wahlen, président de la Confédération.
Absent: M. Bourgknecht.
Secrétaire: M. Oser.
Ouverture: 9 heures. Clôture: 12 heures 10.

Situation politique internationale et mesures d'économie de guerre.

Le Conseil décide d'engager dans la séance de mardi prochain un échange de vues sur la situation politique internationale et les préparatifs d'économie de guerre.

Séance de vendredi 8 septembre 1961.

La séance commencera à 8 heures 30 et sera présidée par M. Chaudet.

Intégration européenne.

M. le Président de la Confédération introduit un échange de vues par un exposé de la situation. Une conférence de fonctionnaires se réunira à Vienne en septembre pour voir comment coordonner l'attitude des trois pays neutres. La délégation économique et financière a siégé hier pour traiter la question. Elle pense qu'il ne faut pas prendre l'initiative de démarches auprès de la communauté économique européenne. Une participation entière à cette communauté reste exclue, mais il ne peut pas encore être question d'une ^{demande formelle d'}association. La communauté économique européenne ne désire pas traiter avec les neutres, car c'est à eux qu'elle devrait faire le plus de concessions. La délégation économique et financière est d'avis qu'il faut pousser les études pour déterminer les conditions extrêmes d'une association au marché commun. Il y a aussi les questions politiques (problèmes agraires; établissement, cartels, etc.). On est obligé d'opérer un peu dans le vide, mais il faut étudier le problème à fond à cause de la déclaration de Londres. Il y aura une série de groupes de travail. M. Schaffner et moi étudions la création d'un organisme mixte entre les deux départements. La délégation économique et financière est arrivée à la conclusion que la situation politique impose tout particulièrement aujourd'hui de veiller à la neutralité.



M. Chaudet déclare se rallier à la manière de voir qui vient d'être exposée. Les négociations entre Londres et la communauté économique européenne dureront longtemps. Nous devons maintenir les contacts mais en observant une réserve prudente. Il importe de ne pas éveiller le sentiment que nous pourrions un jour renoncer à maintenir notre complète indépendance politique.

M. von Moos est satisfait d'apprendre que les affaires ne marcheront pas si vite. Les trois neutres doivent chercher à s'entendre, mais il est clair que leur neutralité présente des différences sensibles. Ce qui peut être acceptable pour l'un ne le sera pas nécessairement pour l'autre. La neutralité joue un rôle particulièrement important dans les temps difficiles.

M. Spühler exprime aussi l'avis que des contacts sont nécessaires, mais qu'il faut rester réservé. Si des contacts ont lieu, que ce soit ~~au moins~~ avec les neutres. Malgré la différence de neutralité, il y a avantage à ce que les trois Etats agissent de façon concordante. Les groupes de travail feront bien de se livrer aux études nécessaires (genre travaux d'état-major). Un groupe devrait s'occuper de la question des transports et communications.

M. Schaffner constate qu'il existe une unité de doctrine. Mais il importe de pouvoir dire que la Suisse recherche non pas l'isolement mais une forme d'association avec la communauté économique européenne. Si non, on s'exposera aux critiques des partisans de l'idée d'un grand marché européen. Nous souhaitons ce grand marché. Malgré toute la prudence qui s'impose, les négociateurs devront établir les contacts nécessaires pour déterminer les conditions d'une future association. La Grande-Bretagne n'a pas sollicité d'adhésion au marché commun, mais des négociations pour établir les possibilités d'une adhésion. Nous devons aussi chercher à établir les possibilités d'une association. Il ne faut pas que la Grande-Bretagne puisse nous reprocher un jour de n'avoir rien fait dans ce sens. La Suède et l'Autriche ont proclamé qu'elles cherchent une formule d'association. Vous recevrez un exemplaire de l'exposé que j'ai rédigé pour la commission des douanes.

M. le Président de la Confédération relève qu'il faut, pour ce qui concerne l'attitude des neutres, distinguer l'époque de la déclaration de Londres et le temps présent. Il y a en Autriche des forces qui travaillent pour une association très poussée. Les Autrichiens voient cependant maintenant que la neutralité leur impose des limites. En Suède, Erlander a signalé les obligations que la neutralité impose au pays. Des contacts sont-ils possibles? C'est en grande partie une ques-

tion de temps. Aujourd'hui, la communauté économique européenne ne serait pas en mesure de nous donner des informations utiles sur les modalités d'une association, à cause du cas de l'Angleterre encore pendant. Une démarche officielle des neutres, à la manière de la Grande-Bretagne, n'aurait pas de succès. Il est clair que nous devons en principe, pour des raisons diverses, saluer l'idée d'une unification. La difficulté consistera à déterminer le degré de la discrétion à observer dans les contacts.

M. Chaudet constate que le but reste la possibilité de créer un grand marché européen. C'est pour cela que nous avons adhéré à l'AELE. Il y a ici une question de temps. Nous devons agir sans précipitation et ne pas affaiblir notre situation, qui est tout à fait particulière. Il est possible que le maintien de notre indépendance politique implique des sacrifices matériels. L'économie suisse saura sans doute s'adapter à la situation. Il convient de ne pas se presser tant qu'on ne saura pas le résultat des conversations entre la Grande-Bretagne et les pays du marché commun. Des contacts trop insistants seraient inopportuns, car ils pourraient donner l'impression que nous sommes prêts à des abandons.

M. von Moos déclare partager l'avis de M. Chaudet. Nous ne voulons pas l'isolement. Nous devons chercher le chemin de l'association mais avec prudence. Il convient de poursuivre les contacts, sans prendre d'initiatives. Une décision devra être prise une fois. Le peuple devrait-il alors être appelé à se prononcer? Je ne suis pas encore au clair sur ce point.

Instructeurs pour l'armée congolaise.

M. le Président de la Confédération mentionne que l'ONU demande s'il serait possible à la Suisse d'envoyer au Congo des instructeurs militaires et de recevoir des officiers congolais en Suisse pour les y instruire. M. Umbricht a recommandé de poser une série de conditions (notamment celle d'une armée congolaise unifiée). Il est trop tôt pour prendre une décision, car on ne sait pas encore comment les choses se règlent au Congo sur le plan militaire. Si l'entente se crée, on pourrait, semble-t-il, donner suite à la demande, au moins en ce qui concerne l'instruction à donner à des officiers congolais en Suisse.

M. Chaudet signale qu'il y a tout d'abord une question politique.

Pour le moment, le chaos règne encore au Congo. La question technique viendra après la question politique.

M. le Président de la Confédération relève que la Suisse a reçu une telle demande parce qu'elle est rigoureu-

sement neutre et aussi parce qu'elle est le seul pays entrant en considération du fait de la langue. J'examinerai encore la question sous l'angle de la politique de neutralité.

Exportation de matériel de guerre en Afrique du Sud.

M. le Président de la Confédération informe le Conseil que l'Union sud-africaine désire acheter pour 37 millions de matériel de défense contre avions à la fabrique Oerlikon. Il y a des raisons pour autoriser l'exportation mais aussi - et de sérieuses - pour la refuser (opportunité politique) si l'on songe à ce que le monde reproche à l'Union sud-africaine et au risque de guerre. Cette livraison nous mettrait en mauvaise posture devant les peuples africains.

M. Schaffner se demande pourquoi Bührle ne constituerait pas une société-fille dans un pays étranger (Italie p. ex.), ce qui réglerait la question pour la Suisse. Il conviendrait de prendre contact dans ce sens avec Bührle.

M. Chaudet pense qu'il appartiendrait plutôt au département politique qu'au département militaire de faire une telle suggestion. Si nous refusons d'acheter le canon de Bührle, ce serait d'autant plus désagréable de devoir lui refuser l'exportation de matériel en Afrique du sud.

M. le Président de la Confédération constate que la proposition émane du service technique militaire, qui considère que l'affaire présente un intérêt pour la Suisse. Le département politique essayera de faire le sondage suggéré. L'affaire Stauffer et autres affaires de ce genre nous vaudra certainement une interpellation parlementaire. Le département politique et le département de justice et police devront prendre contact en vue de la réponse à y donner. J'ai de la peine à accepter de faire une démarche auprès de Bührle.

M. Schaffner relève que le matériel de DCA ne peut pas servir à une guerre civile ou à des fins d'oppression. Il est destiné à la défense contre l'étranger. Cela change l'aspect de la question. Un refus est ainsi rendu plus difficile.

M. le Président de la Confédération fait remarquer que les Etats africains ne feraient pas cette différence subtile. La question doit encore être examinée.

Justinus Werk. Subvention.

Le Conseil adopte la proposition du département politique après que M. Spühler a relevé qu'il eût été correct de prendre contact avec le département de l'instruction publique du canton de Zurich, puisque la subvention intéresse indirectement le canton. Il y a là une question de

souveraineté cantonale. Il suffirait de téléphoner à ce département.

M. le Président déclare que cela se fera.

Bibliothèque centrale.

Le Conseil adopte la proposition du département de l'intérieur dans la teneur du département des finances et des douanes remaniée par le département de l'intérieur, mais avec un complément en ce sens que le président de la commission pourra remplacer un des membres prévus par un représentant du département de justice et police. Si ce dernier n'est pas appelé à faire partie de la commission, il devra être au moins entendu par elle. Le représentant de l'administration des contributions ne pourra, le cas échéant, être remplacé qu'avec l'assentiment du chef du département des finances.

Autobusgesellschaft Mellingen-Wohlen.

M. Spühler fait ressortir que la disposition imposant des véhicules de fabrication suisse a été insérée dans l'intérêt de l'industrie suisse et de la défense nationale. Elle n'intéresse pas le département des postes et des chemins de fer (sauf pour la question de la sécurité).

M. von Moos relève que le texte de l'ordonnance (art. 38) n'est pas très clair. On ne voit pas très bien de quels intérêts il s'agit. Si l'industrie suisse ne peut fournir à bref délai le véhicule dont la société a besoin, c'est qu'elle a suffisamment de commandes et n'a donc pas besoin d'être protégée.

M. ^{Schlatter} Spühler fait remarquer qu'on a dû assouplir le régime d'importation des camions en raison de la grande activité économique. La situation est ici analogue. Il faudrait trouver une solution qui ne renverse pas la pratique suivie dans l'application de l'art. 38. Ne pourrait-on pas prévoir un assouplissement temporaire, subordonné aux conditions du moment? Je veux essayer de formuler une disposition dans ce sens. Elle dirait à peu près ceci: "Si les délais de livraison de l'industrie suisse sont trop longs, il peut être dérogé à la règle." Cela permettrait au département de revenir sur sa décision concernant la société de Mellingen. Le recours pourrait alors être retiré.

Le Conseil décide dans ces conditions de laisser l'affaire en suspens.

Recours Flück.

Le Conseil adopte la proposition du département de justice et police après une remarque de M. le Président de la Confédération selon laquelle un certain geste serait indiqué dans ces circonstances difficiles pour le recourant (M. Tschudi verra ce qui peut être fait dans ce sens).

Récolte des fruits à pépins.

M. Tschudi, en sa qualité de suppléant du chef du département des finances, demande au Conseil d'ajourner sa décision à vendredi de façon à pouvoir régler en même temps le prix des pommes de terre. Le prix des pommes de terre doit permettre aux paysans de prendre plus aisément leur parti du bas prix des poires.

Problèmes de politique fédérale.

M. Chaudet, qui a été prié, de différents côtés (ambassades, etc.), de remettre un exemplaire de l'exposé présenté à l'assemblée générale des communes vaudoises, demande s'il peut donner suite à ces demandes.

Le Conseil répond affirmativement.

Place d'exercice dans le Guldental.

M. Chaudet mentionne les difficultés que rencontre le département militaire dans la réalisation de son projet d'acquisition de terrains. Les propriétaires sont en général d'accord de céder les terrains, sans grande valeur. Mais il y a l'opposition d'autres milieux, notamment du Conseil d'Etat. Faut-il aller de l'avant ou céder? Le département militaire a témoigné d'une grande patience. Il a remis au canton un rapport qui aurait dû lever les objections. On a dressé devant le département tous les obstacles possibles. Les propriétaires commencent à s'impatienter. Comme pour l'Ajoie, je demande si je puis avoir l'appui du Conseil fédéral.

M. le Président de la Confédération regretterait beaucoup de voir le Conseil fédéral passer outre à l'opposition d'un canton. A-t-on vraiment usé de tous les arguments?

Le Conseil décide de constituer une délégation pour traiter avec le Conseil d'Etat. Après avoir écarté l'idée que cette délégation sera la délégation militaire et arrêté que M. le Président de la Confédération et le chef du département militaire en feront partie, le Conseil décide de renvoyer à la séance de mardi la désignation du 3^e membre.

Chef d'arme des troupes d'aviation et de DCA.

M. Chaudet rappelle que le chef des troupes d'aviation et de la DCA est maintenant, de droit, membre de la commission de défense nationale. Il s'agit de savoir s'il doit rester colonel divisionnaire ou devenir colonel commandant de corps. La commission est plutôt pour la promotion.

M. le Président de la Confédération propose de ne pas prendre de décision avant que le Conseil soit au complet.

Le Conseil engage un échange de vues sur la question de savoir quelle décision avait été prise lors des délibérations sur la réforme de l'armée. La chancellerie fédérale

établira ce qui en est.

Réception dans des ambassades.

Chili: 18 septembre. M. Spühler représentera le Conseil fédéral.
Mexique: 16 septembre. M. von Moos représentera le Conseil fédéral.

Taxes PTT.

M. Spühler renseigne le Conseil sur les délibérations de la commission du Conseil national. Il n'y a pas eu de proposition de renvoi au Conseil fédéral mais la commission attache beaucoup de prix à ce qu'il y ait une certaine simultanéité entre l'augmentation des taxes postales et les allègements à assurer aux usagers du téléphone. Elle désire des informations complémentaires. On arrivera à une solution acceptable. L'introduction de la taxation par impulsion périodique demandera cinq ans, mais des mesures pourront être prises avant pour les conversations à grande distance. Le Conseil ^{sera} ~~recevra un rapport~~ avant des nouvelles délibérations de la commission.

Oléoducs.

M. Spühler mentionne que la procédure de consultation au sujet du projet de loi est en cours. Il rappelle que M. Sollberger instruit les recours concernant (en recourant aux lumières des services compétents) la raffinerie d'Aigle et signale qu'il y a une demande d'informations de l'association romande pour la protection de la vallée du Rhône. - On dispose maintenant du rapport de la commission Sauter, qui est très intéressant, mais sévère. La rupture d'un oléoduc en Allemagne a suscité une certaine émotion en Suisse. Elle m'a engagé à avoir des conversations avec les cantons intéressés. La SIA a établi des normes (non obligatoires). La presse allemande a critiqué le comportement de M. Mattei (pétrole soviétique). Cela ne nous regarde pas. Notre politique de neutralité n'est pas en cause. Il n'y a pas de nouvelle raison pour intervenir auprès des cantons en ce qui concerne la concession. Il faut se contenter d'amener ceux-ci à prendre plus de précautions dans le domaine de la sécurité.

M. le Président de la Confédération, se référant au rapport Sauter, voudrait que les prescriptions et les normes soient rendues aussi sévères que possible. L'ENI a suscité la panique dans les cantons intéressés, qui se sont alors hâtés d'accorder la concession. Il importe de tout faire pour accroître la sécurité en ce qui concerne la raffinerie d'Aigle-Collombey. L'établissement de prescriptions étant chose trop délicate, il conviendrait de prescrire que l'exploitation sera arrêtée dès que certaines émanations seront constatées.

M. von Moos exprime la crainte que si le Conseil fédéral s'occupe de la sécurité des installations de transit, on en tirera la conclusion qu'il n'a pas d'objections d'ordre politique.

M. Schaffner constate que la situation juridique en ce qui concerne le droit de passage n'est pas si mauvaise. Nous avons certaines possibilités d'intervention. Pour Collombey, nous avons le droit d'imposer des conditions quant à la provenance du pétrole. Il faut éviter que les Russes n'invoquent la clause de la nation la plus favorisée. Amon saura toujours comment importer en Suisse du pétrole "propre".

M. Chaudet fait remarquer que l'état d'esprit devient mauvais dans la région d'Aigle. On commence à avoir peur. Nous devons rendre aux deux cantons tous les services possibles en ce qui concerne la sécurité, mais leur laisser l'entière responsabilité de ce qu'ils ont décidé ^{par} contre notre avis.

M. Spühler annonce que le rapport Sauter sera envoyé aux cantons ^{inter-cantonaux} et aux membres du Conseil fédéral. Les départements l'ont déjà reçu.

Loi sur les rapports entre les conseils.

M. von Moos communique que la loi ne sera pas traitée par le Conseil national en septembre, la commission ayant demandé encore ^{un rapport}. *^ eine Ergänzung der Unterlagen.*

Ressortissants du Tyrol du sud en Suisse.

M. von Moos renseigne le Conseil sur les agissements d'un Italien d'Hérisau qui a dénoncé aux autorités italiennes des ressortissants du Tyrol du sud occupés dans la région. Il a fait régler les choses par une simple mesure de police des étrangers.

Le Conseil approuve cette procédure.

Réarmement moral.

M. von Moos rappelle qu'il a fait circuler une lettre de M. de Goumoens, qui critique l'abstention du Conseil fédéral dans le cas du décès de Fr. Buchmann. Je me ^{sur Berne} ~~bernerai~~ à accuser réception et à dire que le Conseil fédéral sera renseigné.

M. le Président de la Confédération mentionne qu'il a reçu de nombreuses lettres du même genre. Une manifestation du Conseil fédéral ne s'imposait pas, Buchmann n'étant pas décédé en Suisse. Deux conseillers nationaux (Bächtold et Leu) me demandent de rencontrer UNu à Caux. J'ai refusé. On m'a aussi demandé de recevoir à Berne le général brésilien Bethlem et le petit fils de Gandhi. J'ai répondu que je serai absent mais que je demanderai si un membre du Conseil fédéral veut les recevoir.

M. Chaudet pense que le Conseil devrait discuter une fois à fond l'attitude à adopter vis-à-vis du Réarmement moral. Cela devient intolérable. Si l'on donne suite aux demandes,

on risque l'encombrement. Le conseiller national Leu m'a posé une question écrite dans la commission militaire. Il voulait savoir si l'armée était prête à introduire les méthodes de Caux dans la troupe.

M. le Président estime qu'une nouvelle prise de position est superflue. Trois membres du Conseil ^{étaient prêts à recevoir} ont reçu Buchmann ce printemps, ce qui a été l'occasion d'une lettre impolie.

Chaque conseiller fédéral reste libre, mais si nous acceptons à titre officiel des demandes et invitations, nous risquons de ne plus pouvoir nous en sortir.

Aucun conseiller fédéral ne se déclare prêt à recevoir le général brésilien et son compagnon. Le chancelier en informera le colonel brigadier d'Erlach, auteur de la démarche.

Conférence de Belgrade.

M. von Moos demande si la Suisse avait reçu une invitation.

M. le Président de la Confédération répond négativement. Il y a eu un sondage pour l'Autriche. Il est bon que ces pays s'intitulent maintenant "non-engagés" et non plus "neutres" ou "neutralistes".

Professeur Leibbrand.

M. Tschudi donne des informations sur le contenu de la lettre que le professeur Leibbrand a écrite à M. Pallmann au sujet des faits qui lui sont reprochés. Il demande un congé. M. Pallmann pense que cet homme ne sera plus "tragbar" quel que soit le jugement qui sera rendu. Il n'y a rien à décider avant le jugement.

Institut universitaire de hautes études internationales.

Protection de la nature.

Loi sur l'assurance maladie et accidents.

M. Tschudi renseigne sur le résultat des délibérations des commissions parlementaires, notamment sur les difficultés auxquelles ont donné lieu la revision de la loi sur l'assurance-maladie et accidents, qui ne sera pas discutée en septembre.

Plan d'aménagement national.

M. Tschudi renseigne sur les délibérations de la commission du Conseil des Etats et demande l'autorisation de se rallier à la solution "75 000 fr." si le chiffre du projet n'est pas accepté.

Revendications agricoles.

M. Schaffner annonce au Conseil qu'il devra s'occuper bientôt de ces problèmes délicats.

Hallstein. Spaak.Lucerne⁴

M. Schaffner mentionne que M. Hallstein fera une conférence à ~~(Zurich)~~ à l'occasion d'un congrès chrétien conservateur. Je voudrais pouvoir l'inviter, dans un cadre plutôt privé et faire avec lui, inofficiellement, un tour d'horizon.

M. le Président de la Confédération communique que M. Spaak viendra peut-être parler en Suisse (Zurich) le 19 septembre et a demandé si le Conseil fédéral y voyait une objection. Il lui a été répondu que le Conseil fédéral ne voyait aucune objection, bien au contraire, et aurait plaisir à l'inviter à un repas.

M. von Moos relève qu'il devra, avec M. Bourgknecht, assister au congrès chrétien conservateur. On avait demandé si le Conseil fédéral ne pourrait pas inviter à Berne les grands personnages du congrès. Il a été répondu négativement.

Ministre de l'information du Dahomey.

M. le Président de la Confédération communique que le ministre de l'information du Dahomey sera de passage à Berne le 12 septembre. Il s'agirait de lui offrir un déjeuner. Ayant des engagements, il demande qui accepte de recevoir le ministre africain.

M. von Moos s'offre.

Grande-Dixence.

M. le Président de la Confédération signale que le président de la Grande Dixence invite le Conseil à se faire représenter par un de ses membres à la manifestation qui marquera le 22 septembre l'achèvement du bétonnage du barrage.

Le chancelier doit établir si M. Spühler (qui a quitté la séance) est disposé à accepter. Sinon, la réponse à l'invitation sera négative.

Initiative contre l'armement atomique.

M. le Président de la Confédération fait rapport sur les délibérations de la commission du Conseil national. Les choses ont bien marché. Un postulat von Greyerz a été longuement discuté. Le Conseil fédéral pourrait difficilement le combattre s'il est déposé. J'ai dit que des déclarations du Conseil fédéral seraient une chose délicate à cause de leur résonance à l'étranger (blocs). Les appels tombent dans le vide ou nous attirent des reproches.

M. Schaffner est aussi d'avis qu'il ne faut pas combattre le postulat, s'il est déposé. Tant qu'il n'est pas possible d'acquérir des armes atomiques, toute discussion est hypothétique. Il serait bon d'éviter les discussions pour éviter les réactions de l'étranger. Il est regrettable que les deux initiatives ne puissent pas être traitées en même temps.

Le procès-verbal de la 59e séance du 31 août 1961 est approuvé sans modification